

ABREVIATIONS

- C. C. Code Civil.
- R. P. C. S. Règle le Pratique de la Cour Supérieure.
- R. P. C. A. Règle de Pratique de la Cour d'Appel.
- R. P. C. C. Règle de Pratique de la Cour de Circuit.
- S. R. C. Statuts Revisés du Canada.
- S. R. Q. Statuts Refondus de Québec.